

Procès-verbal de la séance du 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 septembre 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Maurice CHANCLUD, Maire.

Etaient présents : Mmes : BUISINE Martine, CARRICO Sandrine, CLUZEL Françoise, LASSIMOUILLAS Jeanne, MEUNIER Martine, PICCOT-POYART Caroline, MM : ALEXANDRE David, AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, FRANÇOIS Daniel, GODEAU Hervé, GRINDEL Xavier. Absents ayant donné procuration : Mmes : MAYORDOMO Frédérique à Mme CARRICO, Mme PALFRAY Martine à Mme MEUNIER Martine, et M. CRISTOFOLI à M. GRINDEL. A été nommée secrétaire : Mme BUISINE Martine. Le quorum est atteint 12 présents et 3 procurations.

M. le Maire propose aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour une délibération à huis clos concernant une demande d'aide sociale. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

Pour un Droit à une Scolarité Libre de Numérique : Mme Isabelle Curien-Barrès et Mme Stéphanie Caillard sont venues présenter leur association. Cette association devenue nationale est née à Rochefort. Elle est partie du constat de la surexposition des enfants aux écrans et de l'annonce du département des Yvelines de doter les élèves du CM1 à la 3^{ème} de cartable numérique. Tous les collégiens du département sont concernés. Il s'agit d'un outil pédagogique et numérique offert gratuitement aux élèves. Ces cartables numériques sont « exclusivement réservés pour le travail des cours et des devoirs à la maison », précise le Département. Chacun est composé d'une tablette tactile, d'un clavier, d'une housse, de ressources pédagogiques et d'un accès sécurisé à internet en classe mais aussi à domicile. Cette association regrette que le numérique et par extension internet soit imposé à tous et rentre dans les familles par les devoirs etc ..., alors que l'impact néfaste de l'exposition des jeunes aux écrans n'est plus à prouver. Cette association dénonce l'utilisation intempestive des écrans et attend des élus qu'ils prennent conscience et protègent les jeunes enfants du numérique. M. CHANCLUD informe que l'école maternelle ne dispose que d'un TNI (Tableau Numérique Interactif) non relié à internet. Il souhaite que ce sujet soit soumis au prochain comité syndical du Syndicat Intercommunal des Ecoles. M. Chanclud remercie Mmes Caillard et Curien-Barrès pour cette présentation.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025 : Aucune observation n'est formulée sur le procès verbal transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** le compte rendu dont Mme CLUZEL Françoise était nommée secrétaire de séance.

CIG : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 :

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire pour le compte des collectivités qui le souhaitent un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents dans le cadre de leurs obligations législatives et réglementaires (décès, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, CITIS, maternité...). L'échéance est fixée au 31 décembre 2026. En plus de garantir une procédure juridiquement sécurisée, donner mandat au CIG permet à la collectivité d'accéder à une solution assurantielle « clef en main » et pérenne. En effet, l'expérience dans la passation des marchés publics et l'expertise du CIG dans le pilotage financier étroit des derniers contrats groupe, ont permis de conserver les taux de cotisation sur la durée du marché. Cette absence de révision technique des taux a été possible grâce au jeu de la mutualisation et au lissage du risque sur l'ensemble des collectivités adhérentes.

Une collectivité qui donne mandat pour la mise en concurrence reste libre, au vu des résultats de la consultation, d'adhérer ou non au contrat proposé. Les taux de cotisation obtenus seront présentés à La Commune de Longvilliers avant adhésion définitive au contrat groupe. **Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

Plan Local d'Urbanisme : 1^{ère} Modification simplifiée autorisant les exhaussements sur certains secteurs de la commune.

Cette modification permettrait la réalisation de deux projets :

- Remonter le niveau du sol avec le dépôt de terre du Grand Paris sur la parcelle triangulaire entre l'A10 et le Bourg pour créer un écran phonique isolant le bourg de l'A10. Ce projet est mené par la société EIFFAGE.
- Niveler le terrain afin d'ajouter deux terrains de polo supplémentaires (domaine de la Magdeleine) à la Ferme de Morsang qui souhaite devenir un centre de polo international. Ce projet est soutenu par la société ECT.

Les projets ont déjà été évoqué lors de précédents conseils municipaux, mais ils nécessitent la modification du PLU qui a été voté en 2016 mais n'acceptait aucun exhaussement.

Un autre merlon sera à l'ordre du jour plus tard, car difficile à réaliser le long de l'A10 pour améliorer le bruit à Reculet. Des réseaux longent l'A10 et le merlon doit s'écartier de la bande de roulement, ce qui réduit son efficacité au niveau phonique. De plus l'accès au site pose problème car le bois est classé en espace boisé classé et il ne reste que 3 mètres pour les camions. Ce projet n'est pas abandonné, juste repoussé.

M. CHANCLUD projette les deux projets, qui figurent dans la notice de présentation de la modification simplifiée. Consultable en Mairie. **Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

Demande de subvention amende de police : Chemin de l'Eglise.

Cette voie communale distribue l'accès à cinq maisons. Elle est la dernière à ne pas disposer d'éclairage public et il est nécessaire d'améliorer le revêtement de la chaussée. Cette aide pour la circulation routière subventionne un montant de travaux jusqu'à 30 000€ HT avec un taux de subvention de 80% soit un montant de subvention de 24 000€ maximum. Il est précisé que ces montants sont susceptibles de varier à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de dossiers reçus.

Le montant du devis pour le chemin de l'Eglise se répartit comme suit :

*la réfection du revêtement sur 115 mètres linéaires du chemin de l'Eglise de 25 777.50€ HT et

*la pose de trois candélabres de 4 867.00€ HT soit un total HT de 30 644€. **Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

Sortie des ainés 2025 visite du château de Chamerolles :

Comme chaque année une sortie pour les ainés de Longvilliers est organisée. Cette année c'est une visite guidée du Château de Chamerolles et un déjeuner au restaurant à Bouilly en Gâtinais.

*La commune prend en charge la visite et le restaurant pour les longvillageois de plus de 65 ans inscrits,

* Le coût pour les accompagnants ou extérieurs est de 60€ (50€ de repas et 10€ de transport),

* Chaque ainés participent au transport en bus pour 10€,

* le coût pour le personnel municipal souhaitant se joindre à la sortie est pris en charge par la commune.

* Un colis est proposé pour les ainés et le personnel communal ne pouvant se rendre à la sortie, et inscrits en Mairie par l'intermédiaire du flyer distribué. Le montant pour chaque colis sera au maximum de 60€. Les colis sont commandés par la mairie de Bonnelles. Car ils ont des prix intéressants vu le grand nombre de colis commandés. A ce jour le coût n'est pas encore connu. La sortie ayant eu lieu, il y avait 34 participants.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de subvention non retenue : AFM téléthon

Remerciements de la part : 1°d'une habitante de Reculet pour l'organisation de la sortie des ainés.

2°d'une habitante du Petit Plessis pour la construction de la canalisation afin d'éviter l'inondations des maisons.

SEASY (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Sud Yvelines) : M. Godeau prend la parole et présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour 2024. Le SEASY dispose actuellement de 13 forages, mais il cherche à augmenter sa ressource en eau. Actuellement une étude est en cours sur la butte de Rochefort et Saint Arnoult.

Quelques chiffres pour l'eau potable, Il y a 10 178 abonnés et 363 km de canalisation. Le seasy a prélevé en 2024 : 1 695 316 m³, en 2023 : 1 611 431m³. L'abonnement pour 2025 ne varie pas, par contre le coût du m³

augmente de 4%. L'Agence de l'eau a instauré deux redevances à compter du 1^{er} janvier 2025 une de 0.46€/m³ sur la consommation et une de 0.02€/m³ sur la performance Eau Potable. Pour le SEASY, le rendement du réseau est 86.2%.

Concernant l'assainissement, M. Godeau précise que le budget est déficitaire en raison de la forte augmentation de l'électricité nécessaire aux traitements des eaux usées, il a été inéluctable d'augmenter de 4.3% le prix du m³ d'eau usée. L'Agence de l'eau a supprimé une redevance sur l'assainissement. Le SEASY ne souhaite pas laisser dériver les comptes.

M. Chanclud confirme que ce syndicat est bien géré car il y a anticipation des dépense exorbitantes qui pourraient se présenter. Il cite la STation d'EPuration (STEP) de Bouc Etourdi-Rouillon déclarée non conforme et qui doit être remplacée. Elle était chiffrée en 2021 à 600 000€, actuellement le coût annoncé est de 1.2 million d'euros. C'est le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) qui est maître d'œuvre pour sa reconstruction. Cette station actuellement est dans un état déplorable. M. Chanclud proposait de la supprimer, vu le peu d'habitants sur les deux hameaux, et de conduire les effluents vers une station existante comme Foisnard ou Dourdan, refus catégorique car le coût serait trop onéreux ??.

Remboursement du transport scolaire pour les collégiens, lycéens et étudiants. Actuellement des délibérations existent où l'on nomme la carte imagine'R náigo. Cette année une habitante nous a transmis un courrier remis aux collégiens informant de la possibilité de choisir entre deux types d'abonnement : l'abonnement OPTILE auprès de Transdev sud Yvelines ou l'abonnement Náigo Imagine'R auprès d'Ile de France Mobilités. Il est décidé que lors du prochain conseil municipal, les délibérations intégreraient la carte optile.

SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Ramassage des Ordures Ménagères). Le camion ne peut plus ramasser les bacs rue de l'Etang Hameau de La Bâte. En effet, d'un côté il y a la haie de la propriété du 4bis rue du Lavoir qui déborde sur la voie publique et raye les camions et de l'autre les voitures en stationnement des habitants de la rue de l'Etang. Le propriétaire a été prévenu et doit couper sa haie, mais à ce jour ce n'est toujours pas le cas. Il est demandé aux habitants de ne pas stationner devant eux, les jours de collecte.

Election municipal 2026 : Le nombre des membres du conseil municipal dépend de la population de la commune. Moins de 100 habitants c'est 7 membres, de 100 à 499 habitants c'est 11 membres et de 500 à 1499 c'est 15 membres. La population de référence des communes au 1^{er} janvier 2025 est la date de référence statistique du 1^{er} janvier 2022. Trois années sont nécessaires à l'INSEE après le recensement des habitants pour établir le résultat de leur étude.

Au 1^{er} janvier 2025, Longvilliers a une population totale de 506 habitants (population municipale de 498 habitants et 8 population comptée à part). La population comptée à part comprend : les personnes ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études, ou en maison de retraite, foyer et résidence sociale, établissement de santé de long ou moyen séjour ...La population de Longvilliers à prendre en compte et celle du 1^{er} janvier de l'année de l'élection soit 2026, pour déterminer le nombre de conseiller.

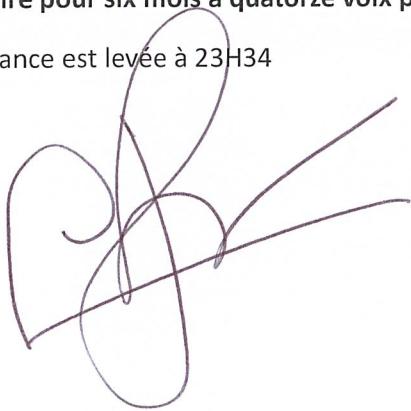
Territoire Educatif Rural (TER) du collège des Trois Moulins de Bonnelles : Présentation des différents projets élaborés par les écoles et le collège pour l'année 2025-2026. L'objectif est de créer un pont entre les écoles et le collège. Mme Lassimouillas rend compte de la réunion préparatoire. Il y a trois projets : Faciliter la culture, le sport et le bien être et bien vivre ensemble. Concernant l'école maternelle de Longvilliers, elle est associée à l'école maternelle de La Celle Les Bordes, ils se rendront au Théâtre Montansier à Versailles. Concernant l'école élémentaire de Rochefort c'est le projet sport et bien être qui a été retenu. Les élèves seront sensibilisés à l'escrime, tir à l'arc, jeux collectifs etc...Une participation des communes sera demandée pour environ 1000€.

Il n'y a plus de questions diverses. M. Chanclud demande le huis clos pour la délibération à venir. Les invités quittent la salle, il est 23h10.

M. Chanclud expose que si le huis clos est demandé c'est pour éviter que des informations sensibles ne soient divulguées. Il rappelle aux conseillers présents qu'ils sont soumis à l'obligation de discrétion et au devoir de réserve concernant les débats en conseil municipal.

Aide sociale demandée par une famille de Longvilliers : Mme Lassimouillas présente le dossier. Cette famille a deux jeunes enfants dont un scolarisé. Mme Lassimouillas accompagnée par l'assistante sociale de secteur a rassemblé les justificatifs des ressources et des dépenses ainsi que les impayés. Le dossier laisse apparaître un manque de ressources par rapport aux dépenses. Ce déséquilibre ne pourra pas être compensé par une aide de la Mairie. Après de nombreux échanges, le conseil municipal dans sa majorité ne souhaitait pas accorder d'aide. M. le Maire rappelle que cette aide ne concerne que le règlement de la cantine pour l'enfant scolarisé soit environ 800€ pour une année scolaire. Car les enfants n'ont pas à supporter le manque de parents. Il est précisé que l'état par une succession d'aides pallie déjà à la défaillance des parents. Il a finalement été proposé que la commune règle la cantine pour les six mois à venir, avec versement direct au Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort /Longvilliers. **Le Conseil Municipal adopte le règlement de la cantine scolaire pour six mois à quatorze voix pour et une contre cette proposition.**

La séance est levée à 23H34

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'J' or 'L' followed by other fluid strokes.